

Article 152 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

**Établissement et exploitation d’une installation, d’un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable**

Formulaire d’activité – AM152

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’établissement et l’exploitation d’une installation, d’un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable assujettis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Selon le premier paragraphe du premier alinéa de l’article 50 du Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement, ci-après appelé le REAFIE, les érablières situées dans les forêts du domaine de l’État (forêt publique) ne sont pas visées par le présent formulaire puisqu’elles le sont par le Règlement sur l’aménagement durable des forêts du domaine de l’État (RLRQ, chapitre A 18.1, r. 0.01). C’est l’emplacement des équipements et des appareils de collecte et de traitement de la sève d’érable qui est déterminant, et non l’emplacement des entailles. Par exemple, une érablière dont les entailles sont situées en forêt publique, mais dont la station de pompage et l’évaporateur sont situés en forêt privée, est assujettie au Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r.17.1).

Les activités réalisées dans des milieux humides et hydriques et assujetties à une autorisation nécessitent le formulaire d’activité **AM314a – Travaux, constructions ou autres interventions dans les milieux humides et hydriques**, peu importe qu’elles soient réalisées en terre publique ou en terre privée. Consultez le Cahier explicatif – Le REAFIE : Acériculture pour obtenir davantage de détails.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlement directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Règlement complémentaire

* [Règlement sur les matières dangereuses](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

* Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :
* Cahier explicatif – Le REAFIE : Acériculture
* Guide de référence du REAFIE
* Site Web du ministère – [Calcul et l’interprétation des objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les contaminants du milieu aquatique](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/index.htm)
* Site Web du ministère – [Formulaires de demande d’objectifs environnementaux de rejet (OER)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/formulaires.htm), plus précisément :
* Formulaire pour les eaux usées en provenance d’activités d’acériculture
* Site Web du ministère – [Activités d’aménagement forestier en milieux humides et hydriques](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/activite-amenagement-forestier-mhh.htm)
* [Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm), plus précisément :
* Cahier 1 : Généralités
* Cahier 2 : Échantillonnage des rejets liquides
* Cahier 7 : Méthodes de mesure du débit.

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité concernée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Indiquez la nature de la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Nouvel établissement acéricole |
| Établissement acéricole existant |

2.1.2 Indiquez le nombre total d’entailles desservies par les installations, les équipements ou les appareils de collecte et de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Note : Il s’agit du nombre total d’entailles desservies et pas seulement des entailles de l’entreprise. Par exemple, une érablière de 60 000 entailles, qui transforme aussi la sève provenant des 20 000 entailles de son voisin, comporte un total de 80 000 entailles et est donc assujettie à une autorisation ministérielle. Il en va de même des stations d’osmose inverse (concentrateurs) desservant plusieurs entreprises ou des érablières exploitant des sites distincts dont la sève d’érable est transportée et transformée à un seul endroit.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.3 La sève d’érable collectée ou traitée provient-elle d’autres érablières (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 L’activité visée par la demande prévoit-elle l’implantation ou la modification d’une construction, d’un bâtiment, d’un ouvrage ou de travaux d’aménagement du site (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.3

2.2.2 Décrivez les travaux de construction et/ou les travaux d’aménagement du site (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (voies d’accès, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.3 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la description des bâtiments utilisés pour la collecte ou pour la transformation de la sève pour la production de sirop d’érable (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples :

* cabane à sucre;
* station de pompage.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de fournir les plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification  Tel qu'indiqué sur les plans de localisation | Description des bâtiments | | |
| Précisez si existant, projeté ou à modifier | Dimensions, matériaux, etc. | Superficie occupée au sol (m2) |
| *Saisissez les informations.* | Existant  Projeté  À modifier | ... | ... |
| ... | Existant  Projeté  À modifier | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | Existant  Projeté  À modifier | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements de collecte de sève pour la production de sirop d’érable

2.3.1 La demande inclut-elle une activité de collecte de la sève pour la production de sirop d’érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.2 Cochez le type de système de collecte (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Par gravité |
| Sous vide |
| Autre, *précisez* |

2.3.3 De la sève d’érable est-elle accumulée dans des réservoirs (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.3.5.

2.3.4 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements relatifs aux réservoirs pour la sève d’érable (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification  Tel qu'indiqué sur les plans de localisation | Description du réservoir  Exemple : en acier inoxydable, en plastique | Capacité du réservoir (m³) | Nombre d’unités de ce réservoir |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour la collecte de la sève d’érable (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’équipements ou d’appareils de collecte à décrire:

* des tubulures;
* des collecteurs;
* des pompes.

Si des fiches techniques sont disponibles, vous pouvez les joindre à la demande.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification  Tel qu'indiqué sur les plans de localisation | Nom de l’équipement ou de l’appareil | Nombre d’unités de cet équipement ou cet appareil | Description des caractéristiques techniques de l’équipement ou de l’appareil  Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions, etc. | Fiche technique fournie  Cochez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section.  Cochez Ne s’applique pas si non applicable |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| ... | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable

2.4.1 La demande inclut-elle une activité de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour le traitement de la sève (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’équipements ou d’appareils de traitement de la sève :

* des bassins;
* des systèmes de concentration membranaire;
* des évaporateurs;
* des siroptiers;
* des presses à sirop.

Si des fiches techniques sont disponibles, vous pouvez les joindre à la demande.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification  Tel qu'indiqué sur les plans de localisation | Nom de l’équipement ou de l’appareil | Nombre d’unités de cet équipement ou cet appareil | Description des caractéristiques techniques de l’équipement ou de l’appareil  Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions (ex. : diamètre et longueur), etc. | Fiche technique fournie  Cochez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section.  Cochez Ne s’applique pas si non applicable |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| ... | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.3 Cochez le type de combustion de l’évaporateur (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Au bois |
| À l’huile |
| Au gaz naturel |
| À la biomasse |
| Autre, *précisez* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.5.1 L’installation acéricole est-elle de type biologique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

2.5.2 Décrivez toutes les activités de collecte et de traitement de la sève d’érable pour la production de sirop d’érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description de la collecte de la sève d’érable;
* le passage dans une station de pompage;
* le passage dans un appareil d’osmose inverse;
* le bouillage de sirop;
* les opérations d’ouverture, d’entretien et de fermeture;
* toute autre information pertinente.

Si un schéma d’écoulement du procédé est disponible, vous pouvez le joindre à la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une description détaillée des produits chimiques utilisés pour l’exploitation de l’installation acéricole (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Par exemple, il peut s’agir de la description des produits utilisés lors :

* du nettoyage des équipements et des appareils;
* de la désinfection des équipements et des appareils;
* du nettoyage des membranes d’osmose;
* de l’entreposage des membranes d’osmose, etc.

Si une fiche de données de sécurité du produit est disponible, vous pouvez la joindre à la demande.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du produit chimique utilisé | But de l’utilisation  Exemples : désinfecter la tubulure, nettoyer un réservoir, entreposer une membrane | Quantité maximale utilisée (L, kg)  Précisez l’unité de référence : par jour, par mois ou annuel | Mode d’entreposage | Code d’identification utilisé pour l’aire d’entreposage sur les plans de localisation | Fiche technique fournie  Cochez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section.  Cochez Ne s’applique pas si non applicable |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| ... | ... | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | Oui  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.*  Ne s’applique pas |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.6.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation de l’activité :

* la construction de bâtiments;
* la construction d’une station de pompage;
* l’exploitation de l’activité (dates approximatives ou habituelles pour le début ou de fin) :
* les activités de collecte de la sève d’étable,
* les activités de traitement de la sève pour la production de sirop,
* la préparation des membranes d’osmose au début de la saison,
* le nettoyage des pannes de l’évaporation en cours de saison,
* le nettoyage des appareils ou équipements en fin de saison (bassin, évaporateur, tubulure, etc.),
* etc.;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.6.2 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l’établissement ou d’un nouvel équipement ou appareil (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

2.6.3 Indiquez les autres éléments permettant de décrire les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.7.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention :
* les collecteurs, le cas échéant;
* les canalisations pour le transport de sève, le cas échéant;
* les stations de pompage, le cas échéant;
* toute autre information pertinente.
* les points de rejet des eaux usées en provenance d’activité d’acériculture.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités d’exploitation d’une installation, d’un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemple de rejets d’eau à déclarer dans ce formulaire :

* le rejet d’eaux usées.

Les eaux usées concernent toutes les eaux impropres à la consommation ayant fait l’objet d’une utilisation ou ayant subi une transformation et qui proviennent directement ou indirectement des activités de l’entreprise. À titre d’exemple, les eaux de rinçage lors des opérations de nettoyage de l’évaporateur avec des produits à base d’acide ou lors du nettoyage des membranes d’osmose à l’aide de savon sont considérées comme des eaux usées. Les activités de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable génèrent des eaux usées dont des eaux de lavage, des eaux de rinçage, des eaux résiduaires, des solutions d’entreposage des membranes d’osmose, etc.

Notez que le filtrat pur, provenant de l’osmose inverse, n’est pas considéré comme une eau usée. Toutefois, si le filtrat est utilisé pour le rinçage des équipements ou des appareils ayant servi à la collecte ou au traitement de la sève d’érable, il devient alors une eau usée.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel'?', dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer votre demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

Le *Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales* accompagné de cahiers d’échantillonnages décrivent les bonnes pratiques pour planifier et réaliser l’échantillonnage afin d’assurer la qualité des échantillons et la validité des résultats. Le Cahier 1, *Généralités*, doit accompagner chacun des cahiers subséquents. Il peut être consulté pour l’élaboration des mesures de suivi de performance, d’entretien, de surveillance et de contrôle relativement à l’installation de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable. En plus du Cahier 1, les cahiers pouvant plus spécifiquement concerner une activité de collecte ou de traitement de la sève d’érable qui devraient être consultés sont les suivants :

* Cahier 2 : [Échantillonnage des rejets liquides](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage/rejets_liquidesC2.pdf)
* Cahier 7 : [Méthodes de mesure du débit](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage/debit_conduit_ouvC7.pdf)

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’exploitation d’une installation, d’un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols***:

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité d’un milieu sensible
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.3 Fournissez le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.3.1 Les activités d’exploitation d’une installation, d’un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d’érable sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires de description complémentaire ».

Les formulaires de description complémentaire visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires de description complémentaire applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c - Identification des activités et des impacts ou AM27c - Identification des activités et des impacts du projet modifié.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires de description complémentaires.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM20 –*** ***Émission de gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR est conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD), soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (art. 18 REAFIE).

Exemple de situation nécessitant la soumission de ce formulaire :

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;

Notes : Le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

* 1. Autre information

5.3.1 Fournissez tout autre renseignement ou joindre tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* une copie du calcul d’objectifs environnementaux de rejet (OER) obtenu du ministère;
* les fiches de données de sécurité de produit;
* les fiches techniques d’équipement ou d’appareil;
* les inventaires spécifiques à une espèce.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**milieu naturel :** tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**plans et devis :** documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel :** professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d'égout :** tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.